



Communiqués de Presse – 18 octobre 2016

Collège privé à Saint Mitre les Remparts, la réponse du Maire

1. Il paraît légitime, comme l'a souligné Henri CAMBESSEDES lui-même, qu'une ville de 6000 habitants qui connaîtra un taux de croissance de 0,8% par an dans les années à venir réserve un terrain dans son PLU pour y construire un collège. Ne pas le faire relèverait de l'inconscience.
D'autant que le site prévu en entrée de ville, au quartier de l'Anglon, sera facilement desservi notamment par les transports en commun dans un contexte de quartier à haute qualité environnementale
2. Le Conseil départemental, auprès duquel nous avons déposé en novembre 2015 une demande officielle de collège public, nous a fait connaître que cela n'entraîne pas dans ses perspectives prochaines. Pour le Département, Saint Mitre ne peut à lui seul assurer un accueil minima établi à 600 élèves sans « *déshabiller* » les établissements des communes limitrophes, ce que nous refusons.
En revanche, le privé conventionné avec l'Etat, en l'occurrence Saint Louis Sainte Marie à Gignac, qui depuis fort longtemps accueille nombre d'enfants de Saint Mitre et encore plus des communes proches, et qui tend à saturation, souhaite nous accompagner sur ce projet en créant sur ses fonds propres une annexe de 300 élèves.
3. Il s'agira donc de proposer un enseignement laïcisé, soumis aux mêmes règles de fonctionnement et de programmes que l'enseignement public, strictement contrôlé par les corps d'Inspection académiques.
Dès lors que ces garanties seront inscrites dans la convention à venir, on ne voit pas pourquoi, comme l'a souligné Madame DEGIOANNI, nous devrions renoncer à un projet qui correspond aux souhaits manifestes des familles de Saint Mitre et des alentours immédiats.

A quel titre, devrions-nous continuer à voir les élèves subir de lourds horaires de transport vers Gignac, dès lors que le libre choix de leur famille porte sur un établissement qui risque un jour de les refuser faute de places ?

Quant au Collège Daudet d'Istres, il demeurera évidemment défini par la carte scolaire au bénéfice des familles qui opteraient pour le maintien de leurs enfants dans le public.

En dépit de quelques esprits chagrins qui se trompent de combat en focalisant sur les affrontements du passé au lieu de préparer sereinement l'avenir, et à défaut de pouvoir disposer d'un établissement public, nous poursuivons donc activement l'étude de la faisabilité d'un collège conventionné de proximité.



Ville de Saint Mitre les Remparts

PLU de Saint Mitre les Remparts : absence d'emplacement réservé pour un barreau routier entre Réveilla, Plan Fossan et la ZAC des Etangs, la réponse du Maire.

1. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal de Martigues, il a été reproché au PLU de la ville de Saint Mitre les Remparts de pouvoir entraîner le renoncement au "barreau routier" qui pourrait relier le contournement autoroutier de Martigues / Port de Bouc à la ZAC des Etangs et délester le boulevard Francis Turcan à Martigues. La ville de Martigues nous prête ainsi des compétences qui ne sont pas communales, l'emplacement réservé inscrit sur le PLU de Martigues l'étant d'ailleurs au bénéfice du Conseil Départemental. C'était donc à cette collectivité territoriale de nous faire la demande d'inscription d'un emplacement réservé, dans le prolongement de celui de Martigues, sur notre PLU.
2. Consciente de l'incohérence entre les deux documents de planification de Martigues et de Saint Mitre, et bien qu'ayant reçu un Avis Favorable au projet de PLU de la part du Conseil Départemental, la ville a contacté les services routiers départementaux afin de leur signaler qu'un emplacement réservé avait sans doute été omis sur son territoire. La réponse a été négative. Aucun emplacement réservé n'a donc été placé à cet endroit dans notre PLU.